



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept février**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le deux février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 02/02/2024.

Etaient présents : PUCHE Marie-Claude, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, BARAT Evelyne, STUTZMANN Marc, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : FRANCOIS Jacques, LIDY Céline, BARNABE Christophe,

Absente non excusée : FOLTIN Muriel,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc STUTZMANN a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 janvier 2024 a été adressé à tous les conseillers le 5 février 2024. Il n'a pas été fait de remarque sur le compte rendu depuis la date de transmission aux élus. Il n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.

RENDU EXECUTOIRE LE

12 février 2024



Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.